



INFORMATIONS COMMUNALES :

Vendredi 29 Janvier 2016

N°
06/16

PASSAGE À LA TNT EN HAUTE DÉFINITION (HD) :

À partir du 05 Avril 2016, la TNT (Télévision Numérique Terrestre) passera en haute définition (HD).

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue à partir de ce 5 Avril 2016.

Si vous recevez la télévision par antenne râteau (individuelle ou collective), vous serez amenés à équiper votre téléviseur d'un boîtier compatible.

Pour vérifier votre équipement, et vous assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau permet la réception HD, procéder ainsi :

- placez-vous sur la chaîne 7 (Arte).

Si le logo Arte HD apparaît, votre équipement est compatible, et vous n'avez aucune démarche à faire.

Si le logo n'apparaît pas, vous entrez dans un des cas suivants :

Votre équipement	Si pas de logo HD
Ancien téléviseur avec adaptateur TNT	Si l'adaptateur n'est pas HD, il faut le changer (≈ 25 € ; ≈ 70 € posé)
TV avec TNT intégrée	<ul style="list-style-type: none">• acheter un adaptateur TNT HD• acheter une nouvelle TV
TV avec TNT HD intégrée	Rien à faire

Enfin, il sera nécessaire d'effectuer une recherche de chaîne sur chaque poste de télévision à partir du 05 Avril 2016 pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet : recevoirlatnt.fr
Pour commander un adaptateur, vous pouvez vous adresser auprès de l'entreprise RD Distribution (03.83.21.33.06) qui gère l'antenne communale.

Affichage en Mairie :

- Réunion « développement de l'enfant » organisée par le Relais familles rurales : le 17 février 2016 de 9h15 à 11h30.
- Jeux de société en famille organisés par le Relais familles rurales : le jeudi 18 Février 2016 de 16h à 18h.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.